

# ÉCONOMIE DROIT

**ECT**  
1 & 2

**Cours, méthodes, sujets corrigés**

Coordonné par Ludovic Garofalo et Frédéric Larchevêque



ECT 1 & 2

# Économie Droit

Cours, méthodes, sujets corrigés

Coordonné par Ludovic Garofalo et Frédéric Larchevêque



ISBN 9782340-052666  
©Ellipses Édition Marketing S.A., 2018  
32, rue Bague 75740 Paris cedex 15



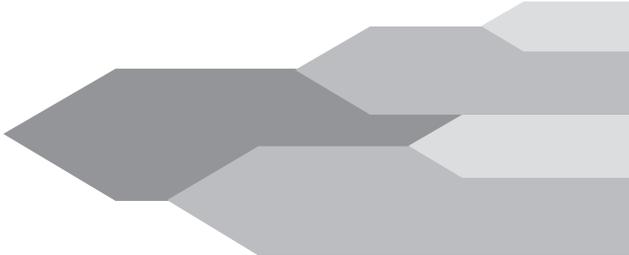
Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3°a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

[www.editions-ellipses.fr](http://www.editions-ellipses.fr)



# **Partie Méthodologie**





# Méthodologie de l'épreuve ESSEC



# Partie Économie

*La méthodologie de l'épreuve ESSEC en économie a été rédigée avec l'aimable participation de Rémi Leurion*

## I. Présentation de l'épreuve

L'épreuve d'Économie-Droit conçue par l'ESSEC présente, depuis son origine, quatre spécificités :

- les deux disciplines pèsent d'un poids identique
- la durée de l'épreuve est globale (quatre heures) et aucune indication n'est apportée quant à la répartition temporelle entre l'économie et le droit
- la partie « Économie » se compose d'une note de synthèse et d'une réflexion argumentée
- la partie « Droit » se compose quant à elle d'une « Mise en situation juridique » et d'une question relative à la veille juridique portant sur un thème particulier.

Au-delà de cette présentation formelle, il est important de souligner qu'au vu de la nature des quatre sous-épreuves, les candidats doivent consacrer un temps supérieur à l'économie qu'au droit (2h30 environ pour l'économie contre 1h30 pour le droit) ; de plus, un poids plus important est attribué à la note de synthèse (60 % de la note d'économie) qu'à la réflexion argumentée (40 % de la note d'économie).

## II. La note de synthèse

La note de synthèse a pour vocation d'apprécier la capacité du candidat à identifier les idées essentielles d'un dossier documentaire (environ 3 000 mots) et à les présenter de manière structurée en un nombre limitée de mots (500 mots à + ou – 10 %). Le dossier documentaire est en général composé de quatre à six documents, et peut comprendre des tableaux ou des graphiques ; les documents sont le plus souvent tirés d'articles de fond, ou d'ouvrages, appartenant à la littérature académique et présentant une certaine densité ; leur compréhension nécessite de ce fait une bonne maîtrise des mécanismes et des théories économiques contenus dans le programme.

L'épreuve de note de synthèse est extrêmement technique et normée, et nécessite un savoir-faire méthodologique qui ne peut s'acquérir que par un entraînement régulier ; elle est évaluée en fonction des critères principaux suivants :

- l'**habileté à s'approprier le sujet** : la note de synthèse de l'ESSEC présente une consigne, toujours très claire, qui accompagne le sujet et par là même encadre la synthèse ; ceci a pour objet de faciliter la tâche du candidat en le poussant, lors de la lecture du dossier documentaire, à identifier les seules informations utiles ;
- l'**aptitude à sélectionner les idées importantes des textes** : les idées présentées dans la note de synthèse sont intégralement contenues dans les textes qui constituent le dossier documentaire. D'un point de vue méthodologique, la difficulté consiste à savoir extraire de ces textes le (ou les) idées clés et, corrélativement, à expurger les idées plus secondaires ; ceci est d'autant plus délicat dans l'épreuve de l'ESSEC que les textes qui composent le dossier sont toujours très denses et riches ;
- la **capacité à reproduire le sens exact des textes de base de manière précise et à la fois concise** : la note de synthèse doit représenter très fidèlement les principales idées des documents ; à cette fin, il faut parfaitement en comprendre le vocabulaire économique employé, les idées exprimées et le sens exact des raisonnements proposés. La reformulation des idées doit éviter tout contresens ou faux sens, ce qui exige l'exactitude des termes utilisés, la finesse des définitions des concepts importants, ou encore la pertinence du vocabulaire mobilisé.
- la **qualité du candidat à présenter la note de manière structurée** : l'introduction de la note ne doit pas dépasser trois à quatre phrases ; il s'agit d'y présenter la nature du dossier et sa problématique (parfois, une définition, ou la délimitation du sujet, peut s'avérer nécessaire) et l'annonce du plan dans ses grandes parties est indispensable en fin d'introduction. Le contenu de la synthèse doit être présenté de manière logique et cohérente : les idées, les démonstrations et illustrations doivent s'enchaîner de manière logique et fluide ; il peut être ainsi pertinent de construire une note en deux parties clairement identifiées (et deux parties seulement), sans nécessairement présenter de sous-parties (il ne s'agit pas ici d'un plan détaillé !). Une conclusion n'est pas toujours nécessaire.

Les **erreurs** les plus souvent commises – et donc sanctionnées – sont multiples :

- le hors sujet, c'est-à-dire la tendance à sortir du cadre strict de la consigne formulée dans le sujet ;
- le développement d'idées personnelles, pourtant non exprimées dans le dossier documentaire, et le jugement de valeur porté sur les idées du dossier documentaire ; il est essentiel de souligner que la note doit être neutre, objective et fidèle aux documents du dossier (ainsi, les idées des auteurs ne peuvent être ni déviées ni extrapolées) ;
- la non identification des idées principales d'un ou de plusieurs documents ;
- l'absence de traitement d'un document (dans la plupart des cas, il s'agit du ou des documents iconographiques – tableaux, graphiques, schémas) ; la note de synthèse de l'ESSEC ne comporte pas de « piège » comme, par exemple, des documents de portées très inégales, voire même des textes « intrus » dans le dossier. Il convient ainsi de considérer que les textes sont toujours d'importance équivalente ;
- le « couper-coller » : le candidat ne peut en aucun cas recopier (ou plagier) des fractions de documents dans sa note ; il doit les réécrire sans paraphrase ;
- l'assemblage, ou l'édition d'idées prises dans chacun des textes : la note doit être un ensemble organisé, ordonné, cohérent et logique.

Une **bonne note de synthèse** doit être simple (elle est techniquement destinée à un décideur qui dispose de peu de temps pour en prendre connaissance et a pour objectif de présenter simplement un problème complexe), lisible (« aérée » et écrite très correctement) et rédigée dans un français soutenu (cette épreuve exige un très bon maniement de la langue française sans défaillances orthographiques, syntaxiques et grammaticales). Lorsque ces exigences de qualité ne sont pas satisfaites, le candidat est pénalisé.

### III. La réflexion argumentée

La réflexion argumentée est une épreuve originale et spécifique à l'ESSEC ; elle vise à évaluer des aptitudes très différentes de celles recherchées dans la note de synthèse ; dans cet exercice, sont jugées les **qualités d'analyse, de réflexion et de rédaction sur un sujet « connexe »** mais indépendant à la thématique de la note de synthèse. Le candidat doit ainsi mobiliser des connaissances absentes de la note de synthèse et effectuer un raisonnement économique personnel. L'erreur la plus fréquente est en effet la tentation des candidats à ne s'appuyer que sur le dossier documentaire de la note pour traiter la question posée, de sorte qu'il y a des redondances importantes entre les deux parties de l'épreuve d'économie. Il faut au contraire partir de l'idée que la question argumentée pose un problème « global » d'économie, dont l'un des multiples aspects peut être présenté dans la note de synthèse.

Dans cette épreuve, le candidat développe une argumentation, appuyée sur les mécanismes et la théorie économique, illustrée quand cela est pertinent par la connaissance des faits d'actualité, et structurée en deux parties (trois beaucoup plus rarement). Il ne s'agit en aucun cas d'une présentation « en catalogue » d'idées, ou de cours, se rapportant de près ou de loin au sujet. Si aucune consigne n'est donnée sur le format de l'épreuve, il est raisonnable que le candidat traite le sujet posé en deux pages maximum. Quoi qu'il en soit, la réflexion doit être centrée exclusivement sur le sujet, et tout développement qui s'en éloignerait serait sanctionné.

Enfin, le **temps conseillé** pour la partie « Économie » étant de 2h30, il n'est guère envisageable pour le candidat de consacrer plus de 30 minutes à la réflexion argumentée, ceci d'autant plus qu'elle ne pèse que 4 points sur 20 dans l'ensemble de la note globale ; d'où l'importance pour le candidat de bien délimiter le sujet proposé et de faire preuve de pertinence dans l'argumentation et la rédaction.



# Partie Droit

Laurent Izard

La partie juridique représente 50 % de la note globale de l'épreuve d'économie-droit ; elle se compose d'une mise en situation juridique d'une part, et d'une question portant sur la veille juridique d'autre part.

## I. La mise en situation juridique

### A. Comprendre la nature de l'exercice

Il s'agit d'un exercice pratique pour lequel les correcteurs attendent non pas une démonstration purement théorique, mais l'exposé d'un raisonnement synthétique conduisant à proposer et à justifier des solutions concrètes face à un problème juridique donné.

Plusieurs écueils doivent ainsi être évités :

- confondre cas pratique et récitation d'un cours : le cas concret proposé n'a pas pour seul objectif de délimiter les frontières d'un sujet qui donnerait ensuite lieu à la récitation d'un manuel : si les connaissances de cours sont indispensables, elles constituent principalement un support à la réflexion personnelle ;
- proposer, à l'inverse, des solutions concrètes déconnectées du cours et parfois fondées sur le bon sens ou l'équité tout en ignorant le droit positif. Ainsi, il ne suffit pas de proposer des réponses – en apparence cohérentes – aux questions posées mais il convient d'exposer brièvement le raisonnement qui aboutit aux solutions retenues.
- confronter le cours théorique aux questions du cas sans proposer, *in fine*, de solution concrète précise : la peur de l'erreur conduit parfois à ne pas aller jusqu'au bout des raisonnements ou à émettre des hypothèses plus ou moins vraisemblables sans sélectionner la solution la plus juste d'un point de vue juridique.

### B. Respecter les étapes de traitement du cas pratique

La méthodologie classique de résolution d'une question juridique pratique invite les étudiants à respecter plusieurs phases successives d'analyse :

- lecture attentive du sujet et analyse juridique des éléments de fait
- qualification juridique des faits

- recherche des éléments de droit applicables aux faits
- proposition de solutions concrètes.
- construction et rédaction du devoir

## C. Analyser les données de fait du cas pratique

Il s'agit de lire attentivement le sujet, de repérer les mots-clés, de mettre et de côté les éléments de fait n'ayant pas d'incidence sur le traitement juridique du cas. Il peut arriver que certaines données de fait essentielles ne figurent pas dans le cas : vous devez alors vous efforcer de déduire ces éléments manquants à partir d'autres éléments de fait plus explicites. Si cet exercice s'avère impossible, vous pourrez alors proposer plusieurs solutions, reposant sur différentes hypothèses de fait.

Attention, les faits ne sont pas toujours présentés en respectant la chronologie des événements : il appartient vous alors de reclasser les éléments de fait, ce qui peut avoir une incidence sur la solution proposée.

## D. Qualifier juridiquement les faits

Les éléments de fait du cas pratique sont fréquemment rédigés dans un langage courant, non juridique. Il vous appartient de transcrire ces éléments en termes juridiques : l'objectif est de donner une signification juridique précise aux faits, afin de déterminer les problèmes juridiques posés par le cas et les règles de droit applicables. Ce travail de traduction vise ainsi à identifier une ou plusieurs question (s) de droit abstraite (s), à partir des éléments de faits du sujet.

## E. Rechercher des éléments de droit applicables aux faits

La troisième étape de résolution d'un cas pratique consiste à identifier les règles de droit permettant de résoudre les questions posées dans le sujet. Il est important de ne négliger aucune source du droit, directe ou indirecte : textes nationaux ou internationaux, principes du droit, jurisprudence, coutume, doctrine...

Les règles de droit applicables au cas doivent être indiquées avec la plus grande précision possible : nature d'un texte (loi, règlement...), date, juridiction concernée... Ces précisions sont importantes. Par exemple, il ne suffit pas de citer la Cour de cassation : encore faut-il préciser la (ou les) chambre(s) concernée(s) (il peut arriver qu'il existe une divergence entre la chambre criminelle et la chambre civile...), la date de l'arrêt (la jurisprudence a pu évoluer...), etc.

## F. Rechercher des solutions concrètes

Il s'agit de raisonner à partir des règles de droit sélectionnées, pour les confronter aux éléments de fait et en déduire des solutions concrètes. Attention aux erreurs logiques, aux mauvaises interprétations des textes ou aux rapprochements douteux : les correcteurs apprécient les raisonnements rigoureux, par exemple à partir de syllogismes. S'il est possible de proposer plusieurs solutions, il convient d'indiquer

celle qui vous paraît la plus plausible ou pertinente, et de toujours motiver vos décisions. Vous devez convaincre le correcteur que votre solution s'impose, parce qu'elle est le résultat d'un raisonnement logique conduisant à appliquer une règle de droit à des faits précis.

Gardez à l'esprit que plus important pour le correcteur n'est pas l'exactitude de la solution proposée (dans un procès, chaque avocat propose une solution différente !), mais la logique du raisonnement qui conduit à la solution retenue.

Il est parfois nécessaire de faire preuve d'un peu d'imagination : la réponse à une question posée dans le cas n'est pas nécessairement évidente et il est possible de procéder par tâtonnements avant de proposer l'application d'une règle en montrant au correcteur votre hésitation : les juges eux-mêmes sont parfois indécis, mais ils n'ont pas plus que vous droit au « déni de justice » !

## G. Mobiliser des outils d'analyse

Le recours – à bon escient – de tout outil d'analyse et d'organisation du raisonnement est également apprécié par les correcteurs et valorisé. La méthode dite des *sylogismes* permet par exemple de mieux canaliser votre réflexion, mais elle n'évite pas les erreurs lorsqu'elle est mal assimilée ou lorsque la question posée invite le candidat à formuler différentes hypothèses.

Un syllogisme est un mode de raisonnement déductif utilisé par les juristes pour répondre aux différents problèmes de droit rencontrés. Il permet de clarifier votre réponse et est d'ailleurs utilisé par les avocats lors de leurs plaidoiries comme par la Cour de Cassation dans ses arrêts. Le syllogisme juridique s'articule en trois temps : l'énoncé de la majeure, de la mineure et de la conclusion.

- **La majeure** : c'est l'énoncé de la règle de droit applicable au litige (souvent un article du Code civil, du Code de commerce ou du Code du travail) qu'il faut expliquer.
- **La mineure** : c'est la confrontation entre la norme de droit et les faits d'espèce. On utilise souvent la formule « Or, en l'espèce... ». Attention à ne pas reprendre l'intégralité des éléments de fait du cas, mais uniquement ceux qui sont nécessaires à la recherche d'une solution juridique ;
- **La conclusion** : elle consiste à déduire des deux propositions précédentes la réponse au problème juridique posé. Elle s'introduit souvent par la conjonction « donc ».

Même si ce mode de raisonnement peut paraître lourd, il est particulièrement apprécié par les correcteurs lorsqu'il est correctement réalisé. N'hésitez donc pas à l'utiliser lorsque cela est possible.

## H. La construction et la rédaction du devoir

Le cas pratique propose entre trois et six questions. La construction du devoir s'avère relativement simple : après une courte introduction rappelant le contexte du cas, il s'agira de proposer des réponses synthétiques à chaque question, dans l'ordre prévu par le sujet.

La rédaction du devoir doit témoigner des différentes phases de votre réflexion. Mais il ne s'agit pas de proposer un catalogue listant les différents éléments de réflexion. S'il est important de respecter la méthodologie proposée ici, il convient de l'adapter en fonction du nombre de questions figurant dans le cas et du temps dont vous disposez. Les développements d'un cas pratique doivent être brefs et

précis : évitez les éléments de cours sans lien direct avec la question traitée, la description des grandes controverses doctrinales ou l'analyse détaillée d'un point de droit qui n'apporte pas d'élément de solution décisif. Certaines questions réclament une analyse approfondie et donc un peu longue, alors que d'autres peuvent être traitées en quelques lignes. Gardez à l'esprit que le soin accordé à la structure, à la rédaction et à la présentation du devoir aura nécessairement une influence sur la note finale.

## II. La question portant sur la veille juridique

### A. Comprendre le principe de l'exercice

Il s'agit de conduire une réflexion organisée à partir d'une question, souvent assez générale, en lien avec le thème annuel de veille juridique. Le développement proposé doit permettre de montrer au correcteur que vous avez compris le sens de la question posée, ses enjeux, et que vous pouvez intégrer dans un raisonnement juridique vos connaissances issues de votre activité de veille. En particulier, les évolutions du droit positif doivent être précisées et expliquées.

Plusieurs écueils doivent être évités, en particulier :

- Proposer une « liste » (apprise par cœur) de l'actualité juridique de l'année, en oubliant que cet exercice implique une réflexion personnelle de votre part. Les développements proposés sont alors souvent déconnectés de la question posée et sans grand intérêt.
- Traiter la question posée de façon théorique, en oubliant que la nature même de l'exercice suppose une restitution des acquis de l'activité de veille.
- Ainsi, l'exercice ne vise ni à réciter un cours, ni à produire un catalogue plus ou moins complet des évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles sur le thème et la période concernés. Le correcteur attend une argumentation personnalisée, témoignant de votre travail personnel et de votre réflexion sur la question posée.

### B. Délimiter les frontières du sujet

Une attention toute particulière doit être apportée à l'identification des implications de la question posée, afin d'éviter les développements hors sujets ou au contraire trop réducteurs. La recherche d'une définition des termes du sujet peut aider à réaliser ce travail d'analyse. Les exemples concrets proposés (jurisprudence, évolution du droit positif, débats d'actualité juridique...) doivent naturellement s'inscrire dans le champ notionnel ainsi précisé.

### C. Répondre aux attentes du correcteur

Les correcteurs attendent un bref développement structuré. Vous disposez d'environ 30 minutes pour réaliser ce travail et il ne s'agit donc pas de proposer une véritable dissertation. Néanmoins, votre analyse doit proposer une brève introduction et s'articuler autour de deux ou trois grandes parties. Il

est possible de proposer un plan thématique ou chronologique. Mais il est préférable d'éviter un plan qui conduit à concentrer les exemples issus de la veille juridique dans une seule partie, par exemple :  
I. Les évolutions juridiques de l'année / II. Les enjeux de ces évolutions

Ainsi, les correcteurs attendent systématiquement :

- une définition des principaux concepts et un rappel des principales sources du droit associées à la question posée ;
- quelques éléments de réflexion organisés et structurés permettant d'apporter des éléments de réponse à la question posée.
- quelques illustrations issues de votre activité de veille.

En définitive, si la mise en situation juridique permet de tester les compétences techniques du candidat, la question relative à la veille conduit à évaluer sa capacité à prendre du recul et à analyser les évolutions juridiques et leurs fondements.



# Méthodologie de l'épreuve ESC



# Partie Économie

Stéphane Dang

## I. Considérations générales sur la note de synthèse conçue par l'ESC Troyes

### A. Présentation de l'épreuve

La note de synthèse est un exercice très formel qui vise à rendre compte de manière organisée, reformulée et hiérarchisée les idées d'un ensemble documentaire donné.

Elle vise donc à mettre en avant les qualités de compréhension, de rigueur et de cohérence afin de produire un écrit synthétique rapidement appropriable pour le lecteur en **distinguant l'essentiel de l'accessoire**.

Il ne s'agit surtout pas d'un exercice d'érudition, ni de mise en valeur des connaissances qui sont entièrement données dans les documents.

Rôle de l'épreuve : extrait rapport du jury 2013

*« Cette épreuve d'économie-droit est une épreuve qui, une fois de plus, parvient à atteindre son objectif, à savoir participer efficacement à la sélection des meilleurs candidats de la voie technologique. Concrètement, elle permet d'une part d'apprécier les qualités de "forme" (qualités rédactionnelles, d'argumentation, de présentation...) et d'autre part les qualités de "fond" (nature et ampleur des connaissances, précision et maîtrise des concepts) ; à l'inverse, elle met aussi très clairement en évidence, dans certains cas, la méconnaissance des concepts de base de l'économie, ou encore les approximations et imprécisions et les lacunes ; cette épreuve joue donc pleinement son rôle au concours d'entrée ».*

### B. L'organisation de l'épreuve

La note de synthèse s'appuie sur un dossier comportant des documents de nature variable : extraits de rapport officiel (CAE, France Stratégie, INSEE, OCDE, CNUCED, FMI, Banque Mondiale...) articles académiques, données statistiques, graphiques, tableaux...

Il comporte 3 à 5 documents pour un maximum d'environ 3000 mots.

Le dossier documentaire est à synthétiser dans une note en 500 mots avec une tolérance de + ou – 10 %. Il est précédé d'un titre.

La durée conseillée (mentionnée explicitement sur le sujet) pour la rédaction de la note pour l'épreuve ESC est de 2h30.

## II. Recommandations sur la conception de la note

### A. Les recommandations formelles

#### 1. La note doit comporter

- ▶ Une introduction qui comporte une entrée en matière qui reprend une information significative de l'ensemble documentaire et fait le lien avec la **problématique**, qui peut-être suggérée par le titre donné à l'ensemble documentaire et **une annonce du plan choisi pour structurer sa note**.
- ▶ Le développement pourra privilégier les plans en deux parties. Chacune d'entre elles peut comprendre une ou plusieurs idées qui doivent être distinguées par un paragraphe.
- ▶ La conclusion très courte, apporte une réponse explicite à la problématique à partir d'une idée non encore exploitée de l'ensemble documentaire.
- ▶ La note ne doit comporter aucun titre si ce n'est celui précédant l'ensemble documentaire.
- ▶ S'il n'est pas nécessaire de faire référence aux documents utilisés, il est en revanche obligatoire d'indiquer le nombre de mots de sa note.

#### 2. Le plan

À la lecture des rapports de jury, ce dernier apparaît très sensible à la volonté d'organisation de la note en répertoires d'idées bien distinctes et progressives.

Il est conseillé de le matérialiser en ayant le souci d'être le plus explicite possible afin de faciliter, guider la compréhension des idées restituées. Par la qualité de son plan, il s'agit de donner du sens à sa note. Les sous-parties pourront donc être apparentes et faire l'objet de titres.

#### 3. La neutralité est requise

La note doit respecter le principe de la neutralité des idées restituées. En aucun cas votre jugement personnel ne doit intervenir.

L'orthographe, la grammaire et la syntaxe doivent être soignées.

« Le jury a été très surpris, cette année plus encore que les autres années, des défaillances (parfois très graves) relatives à l'orthographe, à la grammaire, à la maîtrise du vocabulaire employé et à la syntaxe. Très fréquemment d'ailleurs, des fautes d'orthographe ont été commises alors que les mots repris figuraient au sein même de l'énoncé (et le plus souvent dans le corpus documentaire) ! [...] Parfois même, l'intitulé du sujet de la réflexion argumentée est recopié avec des fautes d'orthographe. Plus particulièrement, la conjugaison, au présent de l'indicatif, des verbes du premier groupe n'est pas maîtrisée pour de trop nombreux candidats.

Le jury a ainsi corrigé des copies comportant à presque chaque ligne plusieurs fautes d'orthographe ou de grammaire. Ceci est, pour l'accès à des écoles de niveau bac + 5, et notamment pour les plus prestigieuses d'entre elles, inacceptable. »

## B. Les recommandations de fond

### 1. Les connaissances

Vous ne devez pas apporter des connaissances personnelles qui ne figureraient pas dans le dossier documentaire. Mais en revanche, ce sont bien les connaissances développées durant vos deux années de classe préparatoire qui vous permettent de correctement identifier les idées principales des documents pour les reformuler sans faux sens et contresens.

### 2. L'exploitation des documents

Tous les documents doivent être exploités, mais pas nécessairement de manière égale. En outre, le dossier « ne comporte pas de piège, avec par exemple, des documents intrus » qui n'auraient pas de lien avec le sujet. En outre, lorsque le corpus documentaire propose des tableaux et graphiques, il est indispensable de les exploiter. En effet, trop peu de candidats le font. Enfin, ces derniers confondent trop souvent l'analyse et la synthèse de l'information principale présentée dans le document statistique.

## III. Les étapes de conception

### A. La préparation

- ▶ **10 mn environ** : prise en main du dossier par une lecture du sujet et un recensement des documents qui va permettre de s'approprier progressivement les éléments de la problématique. Ce moment doit être l'occasion de repérer les titres, sous titres, qui peuvent vous aider à dégager les principaux répertoires d'idées.
- ▶ **60 mn environ** : Lecture de l'ensemble documentaire éclairée par le titre de l'ensemble documentaire. Cette lecture doit permettre de recenser les grands répertoires d'idées : causes d'un phénomène, nature des problèmes identifiés, effets des mesures mises en œuvre... L'idéal est de parvenir à en dégager au moins quatre pour constituer la structure d'un plan en deux parties deux sous-parties.

La synthèse est un exercice qui doit permettre de reformuler de manière rigoureuse les idées d'un ensemble documentaire sur un sujet donné. Ce souci de rigueur doit s'appuyer sur une mise en cohérence des idées au brouillon (cf. application infra).

- ▶ **20 mn** : À l'issue de l'exploitation des documents et après avoir complété votre brouillon de synthèse, il vous reste à construire votre plan.

Des plans types peuvent correspondre à la nature du sujet qu'il vous est demandé de traiter :

- Analyse situation/perspective, causes/conséquences
- Problèmes/solution, avantages/limites

Mais il convient de toujours s'adapter à l'ensemble documentaire. Il n'existe pas de plan type.

Il est aussi important à ce moment de préciser les éléments qui figureront dans l'introduction et la conclusion.

## **B. La rédaction**

- ▶ **55 mn** : rédaction de l'introduction et de la conclusion puis du corps de la note.
- ▶ **5 mn** : pour la relecture.

### ➔ Sujet ESC session 2016 conçu par l'ESC Troyes

Vous rédigerez une note de synthèse de l'ensemble documentaire fourni en 500 mots environ.

#### → Les positions dominantes dans les plateformes numériques

##### Document 1. Les effets de réseau dans l'économie numérique

« L'économie numérique se caractérise par une innovation rapide et des taux d'investissement élevés témoignant d'une concurrence soutenue dans ces secteurs. Dans le même temps, en raison de l'importance des effets de réseau<sup>1</sup>, les parts de marché peuvent se concentrer sur un opérateur largement dominant (phénomène dit de « winner takes all »), une concentration d'autant plus probable que les effets de réseaux sont importants. La concurrence initiale peut donc être très vive, chaque firme tentant d'obtenir un avantage en termes de parts de marché sur ses rivaux afin d'exploiter les effets réseaux et conquérir à terme l'intégralité du marché. Cependant, une autorité de concurrence peut légitimement s'inquiéter de la menace de verrouillage de tous les consommateurs dans un système unique, incontournable, qui monopoliserait de nombreux marchés et ne permettrait plus l'entrée sur le marché de systèmes concurrents ou de fabricants de composants. Elle peut dans ce cas chercher à intervenir suffisamment tôt pour éviter que le marché ne soit dominé par un opérateur [...].

De plus, la taille d'un réseau peut augmenter sa qualité, ce qui peut encore renforcer les effets de réseau. Dans le secteur de l'économie numérique, par exemple, le nombre d'utilisateurs peut directement influencer sur la qualité du produit ou du service, car les consommateurs sont une source précieuse de données des utilisateurs pour les entreprises.

Par exemple, les algorithmes peuvent tirer des enseignements des données d'utilisation et mettre à jour ou améliorer le produit ou service.

En présence d'effets de réseau [...], une entreprise peut monopoliser le marché, phénomène qualifié de « winner takes all » ou de « basculement du marché » (« tipping »). De fait, en présence d'effets de réseau, la taille d'un système est un important facteur de succès et on peut observer ce que l'on appelle des « effets boule de neige », où des systèmes de grande taille attirent de plus en plus d'utilisateurs. Les effets de réseau constituent ainsi en eux-mêmes une barrière à l'entrée, car attirer les consommateurs d'un autre réseau privilégié par les utilisateurs peut-être très coûteux. En effet, tous les utilisateurs devraient changer de réseau en même temps pour continuer à bénéficier des externalités positives du réseau ».

**Source :** Analyse économique des systèmes ouverts et fermés, Autorité de la Concurrence, 16 décembre 2014

##### Document 2. Un cas de position dominante : Google

« Casser Google. Ou à tout le moins, lui faire payer son écrasante domination. C'est ce qu'ont demandé les députés européens à la Commission en votant fin novembre une résolution visant à séparer son moteur de recherche de ses autres activités en ligne. D'après de nombreux acteurs du numérique – comparateurs de prix, plates-formes vidéo ou sites de commerce en ligne – qui soutenaient avec force la demande des eurodéputés, la firme américaine profite de l'ultradomination de son moteur de recherche pour favoriser ses propres services annexes dans les résultats, à leur détriment. Si cette

1. On parle d'effet de réseau lorsque l'avantage qu'un utilisateur retire d'un écosystème est fonction du nombre et du type d'utilisateurs de ce système (consommateurs, développeurs d'applications, producteurs de contenus, vendeurs de consoles, etc.). Les effets de réseau peuvent être considérés comme des externalités positives de consommation, qui augmentent l'utilité qu'un consommateur retire d'un bien lorsque le nombre d'utilisateurs de ce même bien augmente. Par exemple, l'augmentation du nombre de personnes pouvant être joignables par téléphone augmente l'utilité d'avoir un téléphone par un effet de réseau direct.

domination ne fait aucun doute, le remède à y apporter est cependant moins évident. Aujourd'hui, en France par exemple, plus de 90 % des recherches en ligne des internautes passent par Google. Ce qui lui permet de capter entre 92 % et 96 % des revenus publicitaires liés à la recherche en ligne et 60 % des revenus de la publicité digitale totale, selon des estimations de l'Observatoire de l'e-pub SRI. En attirant la majeure partie des utilisateurs, la firme « américaine collecte en effet un très grand nombre de données, qu'elle valorise, une fois traitées, en vendant à des annonceurs des espaces de publicité ciblée, sous forme de liens sponsorisés et de mots-clés.

#### *Le gagnant remporte tout*

Si son moteur est devenu à ce point dominant, c'est en raison des effets de réseaux qui gouvernent l'univers numérique. Suivant cette loi, l'utilité d'un service, et donc sa valeur, croît avec son nombre d'utilisateurs. En clair, plus Google attire les internautes, plus il augmente les performances de son moteur de recherche grâce à la montagne de données collectées. Et plus il devient attirant, à la fois pour les annonceurs et pour un nombre croissant d'utilisateurs. Grâce à son avance technologique, l'américain a donc bénéficié d'une prime au vainqueur. Il ponctionne ainsi une part importante du marché de l'attention, au détriment de pans entiers de l'économie numérique et hors numérique. La presse en est l'une des victimes, par exemple. Voilà presque cinq ans que la Commission européenne enquête à l'encontre de Google pour abus de position dominante. Cependant « on ne peut pas reprocher grand-chose à Google de ce point de vue », estime Thierry Pénard, professeur d'économie à l'université Rennes I, car les règles de la concurrence apparaissent inadaptées au numérique. Google opère en effet sur deux marchés, à la fois liés et distincts : celui du moteur de recherche, dont le consommateur final est l'internaute, et celui de la publicité, dont le client final est l'annonceur. Sur ce deuxième marché, la Commission européenne a déjà obtenu de Google des concessions. L'américain imposait par exemple une clause d'exclusivité aux annonceurs utilisant son service AdSense, qui ne pouvaient dès lors plus acheter de liens sponsorisés chez des concurrents tels que Bing, le moteur de Microsoft, ou Yahoo, exclus de fait du marché. Il leur interdisait aussi d'utiliser les statistiques obtenues via le service AdWords de Google pour optimiser leurs achats de mots-clés sur les moteurs concurrents. L'abus de position dominante dans ces deux cas était évident, et Google s'est depuis ravisé.

#### *Intouchable ?*

Sur le marché global de la recherche en ligne, en revanche, les choses sont plus complexes. La prolifération des contenus sur la Toile a rendu son indexation de plus en plus compliquée. D'une part, pour accroître la masse de données collectées et parvenir à une segmentation plus fine, le géant américain a mis en place des services annexes, comme YouTube, Gmail ou Google Shopping. Ce qui l'a fait entrer en concurrence frontale avec ses clients annonceurs dans les résultats du moteur de recherche. D'autre part, Google modifie régulièrement son algorithme pour améliorer la pertinence des résultats. Ces modifications mécontentent nombre de sites et de producteurs de services en ligne, qui se plaignent d'un déclassement dans les résultats de recherche au profit des services de Google. Certains disent avoir perdu jusqu'à 25 % de chiffre d'affaires suite au changement de l'algorithme. Qu'il s'agisse d'une stratégie intentionnelle ou non, cela illustre le pouvoir de vie ou de mort que possède Google sur ses annonceurs concurrents. Sauf que du point de vue des règles de concurrence, ces derniers ne sont pas des utilisateurs finaux du service rendu par le moteur de recherche. Ce sont les internautes qui tiennent ce rôle. Et eux ne sont pas captifs (il existe d'autres moteurs de recherche), pas plus qu'ils ne sont lésés sur le prix (le service est gratuit). En somme, l'issue de la procédure devant la Commission européenne, sauf à sortir des sentiers du droit, est tout à fait incertaine et, quoi qu'il en soit, lointaine, comme on l'a vu avec Microsoft, qui n'a perdu sa bataille contre l'Union européenne qu'après une multitude de procédures réparties sur une dizaine d'années. L'ancien commissaire européen à la Concurrence, Joaquín Almunia, avait lui-même constaté son incapacité à inquiéter le moteur de recherche sur ce terrain. Il s'était donc résolu à rechercher un accord entre les concurrents lésés et Google, sans succès. La firme a fait des propositions, mais l'Allemagne et la France refusent de transiger sur ce point, dans le but de maintenir la pression sur d'autres dossiers épineux, comme le sort des données personnelles et l'optimisation fiscale, effrénée de la firme américaine.

#### *Un cadre prudentiel*

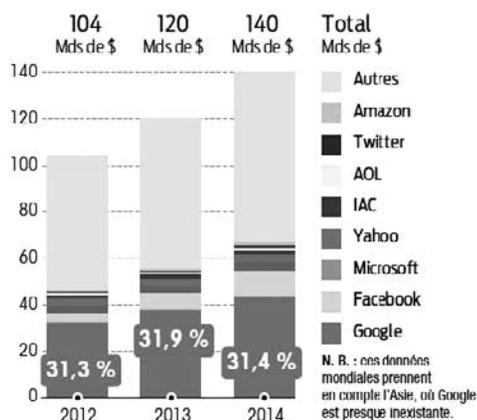
Le cas Google va en effet bien au-delà du simple abus de position dominante sur un marché donné. Il pose en fait la question du statut des géants de l'« infomédiation », c'est-à-dire de ces plates-formes où se retrouvent l'offre et la demande, dont le moteur de recherche fait partie. « Tout comme les banques, qui sont considérées comme systémiques, ces entreprises tiennent un rôle particulier dans

l'économie », relève Thierry Pénard, qui prône la mise en place d'un cadre prudentiel garantissant l'équité aux annonceurs et aux internautes, plutôt que de tenter de pénaliser les abus ex-post. Cela paraît d'autant plus opportun que le vent tourne vite dans le secteur. En témoignent le naufrage de Myspace et la normalisation de Microsoft. « Qui sait ce que seront ces marchés dans dix ans ? », s'interroge l'économiste. Rien ne garantit en effet que Google tiendra encore le haut du pavé. Autant anticiper en visant toutes les pratiques du secteur, et pas uniquement celles de la bête noire du moment.

#### *Google bride-t-il l'innovation ?*

Inspirés par les travaux de l'économiste Joseph Schumpeter, les défenseurs de Google mettent en avant l'exemple de Standard Oil : le monopole dont le pétrolier américain bénéficiait au début du XX<sup>e</sup> siècle lui a permis d'engranger des revenus suffisants pour investir massivement dans le développement d'un carburant qui n'explose pas dans les réservoirs, au bénéfice du consommateur. Et ils affirment qu'il n'aurait pas pu dépenser ces sommes folles dans un contexte de concurrence pure et parfaite. Cassés par le régulateur ou par l'arrivée d'un nouveau concurrent plus fort, ces monopoles ne durent en général pas. Suivant ce modèle, Google réinvestit la quasi-totalité de ses bénéfices dans des technologies innovantes. C'est ce qui lui permet de fournir un service toujours plus innovant au bénéfice de l'utilisateur. Cet avantage pour le consommateur a été reconnu aux États-Unis, et souligné par l'Autorité de la concurrence en France. Reste à savoir combien de temps cela durera.

#### Évolution de la part des revenus de la publicité digitale mondiale, en %



Source : Faut-il casser Google ?, R. Renier, Alternatives économiques n° 342, janvier 2015

#### Document 3. Position dominante et efficacité des firmes

Pour l'école de Chicago [...], les entreprises recherchent avant tout le profit et l'efficacité. En conséquence, si une entreprise est dominante, c'est en raison de sa performance. La réussite de Google, Amazon, Apple, etc., révélerait le talent de leurs dirigeants et de leur personnel.

Dans ce contexte, les cas d'abus seraient moins fréquents qu'on ne le pense et ils ne sont reconnus que lorsqu'ils se produisent au détriment des clients et non des concurrents. L'intervention de la puissance publique est analysée comme un remède plus négatif au marché que le risque de survenance des abus. Le numérique se manifesterait également par une situation de destruction créatrice permanente. Dans ce sens, le juge américain Robert Bork et le professeur de droit et d'économie Gregiey Sidak ont appelé en 2012 à relativiser les conséquences de la domination de Google. Selon eux :

- ▶ « Malgré ses parts de marché importantes, Google n'est pas le seul moyen d'accéder aux contenus pour les utilisateurs et les entreprises ont le loisir de se faire référencer ailleurs. [...]
- ▶ Le coût [...] induit par le changement de service pour les utilisateurs est faible.

- ▶ Une envergure importante ne serait pas nécessaire pour concurrencer Google.
- ▶ [...] Les entreprises ont nécessairement besoin de maintenir un bon niveau de réputation, au risque de voir leur rentabilité diminuer en cas de mauvais comportements. »

Source : Neutralité des plateformes, G. Dang Nguyen, 2013, p8

#### Document 4. Les plateformes numériques

Les plateformes sont des espaces numériques de mise en contact entre offre et demande sur un marché spécifique. De manière plus large, la plateforme peut désigner un écosystème complet de services d'accès intégrés pour les utilisateurs regroupant à la fois un moteur de recherche, un store<sup>1</sup> [...], ainsi que l'accès à des réseaux sociaux. Parmi les intervenants du marché, on notera que les plateformes sont les opérateurs les plus accomplis. Les sites Web, marchands ou non, sont rapidement venus à dépendre de leur indexation et, ce faisant, des moteurs de recherche. Les applications doivent pouvoir être techniquement accessibles, ce qui pose la question de l'interopérabilité<sup>2</sup> des systèmes d'exploitation ainsi que de leur disponibilité dans les « stores ». Les plateformes, quant à elles, se révèlent être actuellement les structures les plus abouties de l'Internet en raison de leur capacité agrégative. Le poids économique de ces plateformes devenues écosystème fait que les effets des distorsions sont considérables : [elles peuvent atteindre] une taille suffisante pour présenter un risque concurrentiel du fait de leur comportement et de la place dominante qu'elle occupe dans le système économique. Sont clairement visées dans ce cas [...] les GAFTAM (Google, Amazon, Facebook, Twitter, Apple, Microsoft) et leur modèle de développement. [...]

Il est naturel que les entreprises créatrices de plateformes recherchent à les valoriser, pour financer la réalisation de leur service, récompenser les efforts d'innovation, financer les évolutions et innovations futures et augmenter leur profit et la valeur de leur capitalisation boursière. Mais ce sont les caractéristiques du numérique qui font que se manifestent, rapidement les risques liés à ce développement à l'échelle mondiale qui font émerger des leaders dominants sur leurs marchés.

Le phénomène de plateforme existe aussi dans le monde physique, par exemple les grandes surfaces dans le domaine de la distribution, mais les services de vente et d'approvisionnement de la distribution donnent lieu à une concurrence plus tournée vers la compétitivité de prix que l'innovation, et à une diffusion géographique plus lente ; ceci se traduit par des processus de monopolisation plus lents, qui s'arrêtent le plus souvent pour les marchés nationaux à des oligopoles d'acteurs du même type. Dans le monde numérique très intense en innovation, le phénomène du « winner takes all » est plus prégnant et une innovation de rupture peut donner rapidement lieu à la naissance d'une plateforme puissante à l'échelle mondiale avec des centaines de millions d'utilisateurs.

Mais ce modèle de développement, s'il est caractéristique du marché du numérique, est aussi le résultat d'une véritable politique d'expansion, de diversification, de contrôle et de communication parfaitement maîtrisée par les opérateurs dominants.

Une politique d'acquisition dynamique permet aux grandes plateformes d'agréger des services innovants qui leur permettent de garder leur avance et in fine de renforcer leurs parts de marché [...]. [Par exemple], de juin 1987 à janvier 2014, on peut relever 129 opérations de croissance externe<sup>3</sup> pour Microsoft. [...] Ces politiques d'acquisition permettent aux plateformes de maintenir leur avance et de se développer sur de nouveaux supports qu'elles ne maîtrisaient pas à l'origine. Leur diversification qui peut parfois susciter des interrogations eu égard à leur grande diversité, répond en fait à une logique d'extension de leurs services (par une couverture maximale de l'audience) ou d'amélioration des services existants (en particulier pour rendre ceux-ci accessibles indépendamment des équipements à partir desquels la connexion se fait). Dans cette logique, début avril 2014, Twitter vient d'annoncer l'acquisition de Cover qui a mis au point une application permettant de modifier et

- 
1. Un store est un entrepôt de données numériques ou magasin en ligne.
  2. L'interopérabilité consiste en l'adoption de normes techniques communes (en particulier, les formats numériques utilisés) entre opérateurs, de façon à ce que les différents produits et services numériques soient compatibles entre eux.
  3. On parle de croissance externe lorsqu'une entreprise en acquiert une autre.

de personnaliser le verrouillage des téléphones Android, permettant aux utilisateurs de son service d'accéder plus rapidement à leurs applications. On retrouve dans toutes ces opérations la volonté des acteurs d'être le point de passage obligé des utilisateurs.

[...]

Le développement des offres des plateformes n'est pourtant pas une tendance linéaire et inéluctable et surtout pas irréversible parce que les secteurs dits traditionnels ont une capacité de réaction face à la volonté de domination des plateformes. Preuve en est le retrait annoncé par Google du secteur de l'assurance automobile en ligne en France.

Google a annoncé à l'ensemble de ses partenaires en octobre 2013 l'arrêt de son comparateur d'assurances auto en France, seulement trois mois après son lancement. La raison invoquée dans un premier temps, à savoir un choix stratégique consistant à concentrer les investissements de développement sur les pays anglo-saxons, ne semble pas suffisante. D'aucuns évoquent un site avec une ergonomie et un parcours client trop compliqué, voire inadapté au marché français, qui aurait conduit à ce recul. Enfin, on peut imaginer que le contexte de la négociation avec la Commission européenne à propos d'abus de position dominante a pu conduire Google à adopter une attitude prudente. Quelles qu'en soient les raisons, le recul de Google montre que rien n'est inscrit d'avance et que les opérateurs traditionnels de marché n'ont pas seulement que le contentieux comme option.

**Source** : Neutralité des plateformes. Réunir les conditions d'un environnement numérique ouvert et soutenable, Conseil National du Numérique, 2014

## ➡ Corrigé en 520 mots environ

### Introduction

Avec une large domination sur leur marché, 90 % de parts de marché pour Google, les plateformes numériques se sont imposées comme des acteurs incontournables de l'économie mondiale.

Le développement du secteur de l'économie numérique donne lieu à un paradoxe. Pourtant très concurrentiel, il voit aussi émerger des positions dominantes qui interrogent sur le risque de pratiques anticoncurrentielles.

L'essor de plateformes numériques dominantes (I) pose la question de l'opportunité d'une régulation, notamment par la politique de la concurrence (II).

## I. Le numérique, un secteur propice à l'apparition d'acteurs dominants

### A. Les caractéristiques des plateformes numériques

Les plateformes numériques exploitent les externalités positives produites par l'appartenance à leur réseau. En effet, l'utilité d'une plateforme pour ses utilisateurs croît avec le nombre de ceux qui l'utilisent. Et de plus, le grand nombre d'utilisateurs fournit la matière pour améliorer continuellement la qualité des services rendus ce qui attire de nouveaux internautes et ainsi de suite de façon cumulative.

Sur ces bases, d'immenses plateformes numériques de mise en relation de l'offre et de la demande ont vu le jour. Leur modèle de développement repose sur leur capacité d'innovation et la croissance externe pour diversifier les contenus offerts (Microsoft, Twitter).

## B. Une tendance à la monopolisation

Ces caractéristiques expliquent l'émergence d'entreprises de grande taille dominante sur leur marché. Google est leader incontestable sur le marché de la recherche en ligne avec 90 % des requêtes en France. En ayant réussi à amorcer avant les autres une croissance exponentielle du nombre de ses utilisateurs, elle a raflé tout le marché.

Les effets de réseau constituent une barrière à l'entrée et créent un risque d'enfermement des utilisateurs dans un seul écosystème numérique. Ainsi les concurrents de Google lui reprochent d'utiliser à son profit la puissance de son moteur de recherche.

## II. Le débat sur l'opportunité d'une régulation

### A. Les positions dominantes ne sont pas incompatibles avec la concurrence

Dans le numérique, la concurrence initiale est très forte, car pour s'imposer comme leader, il faut investir beaucoup dans la plateforme et son contenu innovant. Mais, ce statut reste fragile car des ruptures technologiques et l'émergence d'un concurrent plus innovant peuvent rapidement remettre en cause les positions dominantes les plus fortes (Myspace, Microsoft).

Les utilisateurs sont les grands gagnants de cette compétition. Ils profitent de services diversifiés, innovants et de surcroît offerts gratuitement.

### B. Une régulation concurrentielle à trouver

Les autorités de la concurrence sont dans leur rôle lorsqu'elles sanctionnent les abus de position dominante. Google a dû retirer la clause d'exclusivité qui empêchait ses clients annonceurs de recourir à d'autres moteurs de recherche.

Mais, d'un point de vue général, le droit de la concurrence paraît peu adapté. L'issue de l'enquête ouverte par la commission contre Google pour abus de position dominante est très incertaine. En effet, le droit des pratiques anticoncurrentielles protège les atteintes aux consommateurs, pas les concurrents.

Enfin, l'école de Chicago considère qu'il ne faut pas sous-estimer la dynamique concurrentielle et que ce serait une erreur de sanctionner celui qui a réussi à offrir les meilleurs services aux consommateurs.

## Conclusion

Plutôt qu'une intervention ex post, la création d'un contrôle prudentiel permettant de garantir une certaine équité de traitement aux annonceurs et aux utilisateurs serait préférable.

# Partie Droit

*Ludovic Garofalo*

Cette méthodologie s'inspire et reprend des passages du rapport du jury piloté par l'ESC Troyes. Les passages entre guillemets proviennent de ce document de cadrage.

Les sujets invitent les candidats à mobiliser leurs connaissances et leurs compétences pour comprendre et expliquer le fonctionnement de la société d'un point de vue juridique.

L'épreuve se scinde en deux parties distinctes : une situation juridique et une question de veille juridique. « La situation juridique présente un questionnement sous forme de consignes demandant aux candidats de mettre en valeur leurs compétences juridiques certes, mais aussi transversales conformément au programme rénové des CPGE ECT. Un questionnement des compétences signifie qu'il s'agit d'évaluer si les candidats « savent faire » quelque chose, plutôt que « savent » quelque chose. Ainsi en droit, le candidat doit montrer sa capacité à comprendre des situations juridiques et à se servir de ses connaissances juridiques fondamentales pour apporter des solutions. Il ne doit pas faire la démonstration d'un savoir encyclopédique. L'objectif in fine est exactement le même qu'en économie : former de futurs professionnels capables d'interpréter leur environnement de travail ».

## A. La première partie de l'épreuve

La première partie « situation juridique » comporte un premier dossier avec un questionnement par consignes reprenant les compétences explicitement mises en exergue dans le programme. Ces questions attendent des réponses courtes, directes, ne nécessitant pas toujours de développement de la méthode de résolution d'un cas pratique. Pour distinguer les questions qui nécessitent une réponse par syllogisme de celles où une réponse courte est suffisante il faut étudier le verbe directeur introduisant la consigne. Si les consignes sont exprimées avec des verbes directeurs qui indiquent ce qu'il convient de faire (exemple : comparer, identifier, qualifier juridiquement...) il faut répondre brièvement par des réponses courtes. Rappelez-vous le BAC STMG pour mémoire, il ne s'agissait pas de traiter toutes les questions sous la forme d'un cas pratique, cela vous aurez fait perdre du temps. Les consignes préalables au cas pratique ne nécessitent que des réponses courtes. Ce sont des questions introductives.

Un second dossier demande expressément de traiter un cas pratique. Il faut alors respecter la méthode du syllogisme : Problématique, Majeure, Mineure et solutions. Vous trouverez de nombreux exemples de cas pratiques dans ce manuel à la fin des chapitres juridiques.

### Remarque

« La qualification juridique n'est visiblement pas toujours acquise chez les candidats. La manifestation de la non-acquisition de la compétence de qualification juridique se retrouve dans l'exposé des faits lors du cas pratique : on lit, la plupart du temps, un récit du contexte et non un choix pertinent des éléments de contexte avec correspondance vers des catégories juridiques. La qualification juridique est une compétence essentielle du programme que les candidats doivent avoir acquise. »

## B. La seconde partie de l'épreuve

La seconde partie sur la « veille » porte sur un point essentiel de l'actualité juridique en la matière (comme pour les sujets des deux années précédentes). Ce thème est en général longuement préparé pendant l'année. Les connaissances qui peuvent reconforter les étudiants peuvent devenir préjudiciables le jour de l'épreuve. Trop de copies récitent une introduction voire un développement appris par cœur sans adapter la problématique ou le titre des parties. Cela entraîne une sanction de la part des correcteurs. De plus, le jury n'attend pas un foisonnement de références juridiques, juste l'exposé de deux à quatre éléments incontournables (jurisprudence et loi).

Pour résumer la veille devrait suivre la forme suivante : une introduction qui répond à la problématique, un plan en deux parties avec des titres cohérents, quatre éléments de veille (jurisprudence et loi) et une conclusion.

## Conseils aux candidats

La réussite de la partie juridique réside en grande partie sur une lecture attentive du sujet et des consignes données dans les questions. En effet, les verbes directeurs qui introduisent les questions guident les candidats sur la réponse attendue, à la fois en termes de forme (et notamment de longueur de développement) et de fond.

Par ailleurs, les annexes sont des ressources qui doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'être exploitées dans le traitement des questions.

## A. Pour la partie « situation juridique »

La partie situation juridique est composée de deux situations.

- ▶ La situation 1 est une étape introduisant le cas pratique. Il s'agit la plupart du temps d'un travail de compréhension du contexte visant à qualifier juridiquement la situation, la compétence de qualification juridique étant primordiale pour réussir l'épreuve. Le candidat doit donc être vigilant sur la consigne donnée et adapter sa réponse à celle-ci, notamment en termes de temps passé et de méthodologie mobilisée.
- ▶ La situation 2 correspond au cas pratique. C'est à ce stade que la méthodologie propre à cet exercice doit être déclinée. Dans cette partie, les candidats doivent mobiliser des compétences d'analyse et d'argumentation juridique plus développées. Il s'agit en effet de proposer une solution traduisant leur

compétence à choisir et mobiliser les règles de droit adéquates et opportunes dans le contexte proposé et à justifier ces choix. Au vu du type de compétences mobilisées, il apparaît normal que les candidats consacrent plus de temps à cette seconde situation.

## **B. Pour la partie rédactionnelle de « veille juridique »**

La partie rédactionnelle liée à la veille doit permettre, entre autres, de valider des compétences liées à la bonne maîtrise de la langue écrite et à la capacité à structurer des propos afin de les rendre cohérents au vu du sujet traité. Il est donc fondamental de veiller à ces aspects.

Par ailleurs, le jury, confronté à des catalogues de nouveautés juridiques dont le lien avec le sujet de veille est parfois ténu, souhaite sensibiliser les candidats sur deux aspects clés de cet exercice :

- La nécessité de sélectionner des éléments de veille pertinents par rapport au sujet proposé sans viser l'exhaustivité. **À compter de la session 2018, les sujets préciseront désormais le nombre d'arguments attendu et limiteront le format de la partie rédactionnelle de la veille.**
- La capacité à les développer en mobilisant des compétences argumentatives. En effet le jury attend des éléments en relation avec la problématique développée par le candidat, qui doit conduire à raisonner sur l'évolution du droit et non à réciter son cours.

### ➤ Cas « Ingénierie de l'environnement », avec proposition de corrigé

#### Situation 1

1. Qualifiez les droits de Christophe VILLIERS menacés par le dispositif de son employeur.

La consigne (et son verbe directeur) reprend textuellement une compétence du programme. La qualification des droits impliquait, en revanche implicitement, l'identification de ces droits dans le cas d'espèce. Le contexte situationnel était assez large pour qu'on puisse comprendre qu'il s'agissait des libertés individuelles et de la protection de la vie privée, mais sans entrer dans le détail puisque ces problématiques sont peu abordées dans le programme.

#### *Éléments de contenu :*

- ▶ Éléments contextuels (droits de Ch. Villiers) :
  - Le droit de se déplacer, d'aller et venir librement.
  - Liberté d'organisation entre vie privée et vie professionnelle.
  - Conservation des données personnelles le concernant.Éventuellement :
  - Droit à rémunération.
- ▶ Qualification juridique correspondante :
  - Droit subjectif.
  - Droit personnel.
  - Droit extrapatrimonial – Droit au respect de sa vie privée/ Protection de la vie privée.Si droit à rémunération alors : droit patrimonial.

2. En vous aidant notamment de l'arrêt de la Cour de cassation du 3 novembre 2011, analysez les conditions de la licéité d'un éventuel licenciement de Christophe VILLIERS sur le fondement d'un dispositif de géolocalisation.

La consigne est l'agrégation de deux compétences du programme. La première rejoint la compétence générale d'exploitation d'une documentation juridique : celle explicitement citée (l'arrêt de la Cour de cassation), mais aussi l'annexe 1 (l'extrait de la délibération de la CNIL). Celle-ci était nécessaire au regard des points de droit évoqués dans l'arrêt, mais qui ne font pas partie des connaissances fondamentales exigibles des candidats. De ce fait l'annexe 1 apportait les précisions juridiques nécessaires à la compréhension de l'arrêt.

### ***Éléments de contenu :***

Pour que le licenciement soit licite, il est nécessaire de cumuler :

- ▶ Éléments généraux
  - Des éléments de forme : le respect de la procédure de licenciement adaptée au type de licenciement mis en œuvre (mais la procédure n'est pas lancée).
  - Des éléments de fond : la cause réelle et sérieuse qui serait ici de parvenir à démontrer que Monsieur Villiers manque aux obligations liées à son contrat de travail (utilisation du véhicule professionnel à des fins personnelles, manque de travail...).
- ▶ Éléments déclinant la cause réelle et sérieuse dans le cas de la géolocalisation appliquée au contexte
  - L'employeur devra donc prouver que dans cette situation de travail autonome le contrôle de l'activité de Monsieur Villiers (qui reste son salarié malgré sa liberté d'action) est nécessaire (pouvoir de direction de l'employeur).
  - L'employeur ne doit pas disposer d'autres moyens de surveillance. L'employeur devra donc prouver qu'au vu de l'éloignement et de la non-obligation de travailler dans les locaux de l'entreprise, il n'a pas d'autres moyens de contrôle.

## **Situation 2**

### **3. Proposez une résolution du cas pratique ci-dessus : Quel statut juridique pouvez-vous conseiller à Christophe Villiers ?**

La consigne demande explicitement la structuration de la réponse par la « méthode de résolution des cas pratiques ». Ainsi la réponse doit obligatoirement comporter :

- la référence au cas d'espèce ;
  - l'expression du problème juridique ;
  - les fondements juridiques ad hoc ;
  - une conclusion en cohérence.
- ▶ S'agissant de la référence au cas d'espèce : les éléments retenus doivent être qualifiés précisément, avec un vocabulaire juridique ad hoc. Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à trier les informations données dans le contexte pour savoir ne garder que celles juridiquement valables.
  - ▶ S'agissant du problème de droit : la forme interrogative de l'exposé du problème de droit est exigée (phrase interrogative ou introduite par « on peut se demander si... »). En revanche, l'expression ne doit pas forcément être générale et qualifiée, sans citer explicitement les parties.
  - ▶ S'agissant des fondements juridiques : les règles énoncées doivent l'être au regard du problème de droit. La rédaction de la présentation des fondements ne doit pas être déconnectée, comme récitée.

## ***Éléments de contenu***

- ▶ Cas d'espèce :
  - Monsieur Ch. Villiers, Madame Villiers : personnes physiques, mariés sans contrat de mariage et propriétaires d'une résidence principale.
  - Monsieur Ch. Villiers veut s'installer comme travailleur indépendant pour exercer son activité d'ingénieur conseil en totale autonomie.
  - Madame Villiers souhaite protéger la propriété de leur résidence principale.
- ▶ Le problème juridique (deux points clés) :
  - Étendue de la responsabilité / protection de la résidence principale.
  - Prise de décision (seul).
- ▶ Les fondements juridiques (quatre possibilités) :
  - Forme sociétaire individuelle : EURL, SASU qui permettent une responsabilité limitée et une autonomie dans la prise de décision.
  - Entreprise individuelle (avec la loi Macron du 6/8/2015 qui rend insaisissable la résidence personnelle) et EIRL qui permet également la responsabilité limitée.
- ▶ Conclusion en cohérence :

Le choix justifié d'une des quatre options. Le candidat devra conseiller Monsieur Villiers et justifier sa réponse.

Pistes d'arguments :

  - Pour l'entreprise individuelle : simplicité des formalités, loi Macron.
  - EIRL : protection plus étendue que la résidence principale, sans apport.
  - EURL et SASU : facilité d'évolution vers des sociétés pluripersonnelles.

Il était attendu du candidat qu'il construise une argumentation juridique tournée vers un choix. Il ne s'agit pas de décrire toutes les options possibles sans choix.

## **Veille juridique**

**« L'évolution du régime juridique du préjudice écologique influence-t-elle la responsabilité sociale des entreprises ? »**

Il est attendu du candidat qu'il montre une connaissance de :

- l'arrêt du 22 mars 2017, des suites de l'affaire « Erika » ;
- la loi sur la biodiversité.

Outre ces fondamentaux, le candidat peut mettre en exergue toute source de droit pertinente en lien avec l'environnement écologique.

Le candidat s'étant posé la question de la précision des termes du sujet et ayant cherché à faire le lien entre le préjudice écologique et le droit social aura été fortement valorisé. Il a été accepté tout traitement de la question considérant que la responsabilité sociale correspondait à la RSE dans son acceptation large. Le candidat montrant qu'il maîtrisait bien la notion de préjudice écologique a été également valorisé.

Le candidat ne doit toutefois pas glisser vers l'exposé d'une liste « préconçue » des modifications 2016 de la réglementation en la matière. La rédaction doit montrer une réflexion personnelle du candidat construite autour d'une problématique choisie.

***Critères d'évaluation :***

- ▶ Respect des normes usuelles de construction d'une réponse structurée : introduction + développement (avec des parties distinctes) + conclusion.
- ▶ Présence d'une problématique + logique de la structure en cohérence avec la problématique = réflexion.
- ▶ Présentation d'éléments d'actualité juridique :
  - précision de l'exposé ;
  - intérêt de l'élément par rapport à la problématique choisie.
  - définition des termes clés.

Le jury module son évaluation en fonction de la qualité des trois items ci-dessus. Il fait un arbitrage entre la quantité d'éléments exposés, la précision des connaissances, et l'effort de raisonnement d'un candidat.



# **Méthodologie de l'épreuve Ecricome**



# Partie Économie

*Frédéric Larchevêque*

L'épreuve d'économie conçue par Ecricome comporte deux parties distinctes à réaliser en 1h30 environ : un questionnement synthétique (QCM) qui compte pour 40 % de la note globale et une réflexion argumentée sur un thème proposé qui représente donc 60 % de la note finale d'économie.

## I. Le questionnement synthétique sur les contenus du programme

Le QCM est précédé d'une consigne qui se présente sous cette forme : « **Vous répondrez directement sur votre copie en indiquant le numéro de la question et la lettre correspondant à votre réponse. Il est possible de retenir une réponse exacte, plusieurs réponses exactes ou aucune réponse exacte.** »

Nota

**Ne pas répondre est pénalisé de la même façon qu'une réponse erronée. »**

Pour chaque question ou affirmation sont proposées 3 réponses possibles plus la possibilité de choisir une 4<sup>e</sup> possibilité notée « aucune bonne réponse ». Concrètement, toutes les réponses peuvent être fausses et l'on choisit alors la proposition « aucune bonne réponse », ou bien, elles le sont toutes, ou bien deux ou bien une seule.

Pour réussir cet exercice, faussement simple, il convient à la fois d'avoir des connaissances précises et de mettre en œuvre une bonne stratégie.

- ▶ **Sur la stratégie d'abord** : il faut rappeler tout d'abord que vous ne prenez aucun risque à répondre même si vous n'avez aucune certitude, le QCM n'est pas à point négatif. Ensuite, il faut bien lire les items et les différentes propositions. **Beaucoup d'erreurs constatées proviennent d'une lecture trop rapide, on ne va pas au bout de la proposition ; or, c'est le dernier mot qui fait parfois passer d'une réponse correcte à une réponse manifestement erronée.** Enfin, deux attitudes sont possibles, chercher à sélectionner les propositions vraies ou au contraire, à éliminer les propositions assurément fausses.
- ▶ **Sur la préparation de l'exercice** : La répartition des 20 questions nécessite de maîtriser des connaissances relatives à l'ensemble du programme étudié sur vos deux années de préparation.

Le QCM comprend depuis plusieurs années trois types de questions : des questions relatives à des notions et des définitions de concepts, des questions sur des auteurs et des théories et enfin des questions d'actualité qui comprennent notamment la maîtrise des ordres de grandeur.

Réussir le QCM nécessite donc un gros volume de connaissances que seul un apprentissage régulier et rigoureux permet d'atteindre. Il est donc nécessaire de répertorier régulièrement les principales définitions des termes économiques, les grands auteurs et les théories qui leur sont associées, et enfin, les principales données économiques chiffrées et les événements économiques récents. Ce travail peut paraître lourd, mais il est utile à la maîtrise des ensembles documentaires à synthétiser et servira de base à vos réflexions argumentées. Par ailleurs, il faut s'entraîner car comme en toutes choses la réussite ne s'improvise pas. S'entraîner permet de gagner en rigueur dans la lecture rapide des différentes questions et affirmations.

Quelques exemples choisis parmi les QCM de ces dernières années

## A. Des questions relatives à des notions et des définitions de concepts

### 1. QCM 2016 (extrait)

5. D'après l'équation d'équilibre du circuit économique (ou équilibre Ressources-Emplois), font partie des composantes de la demande globale :
- l'épargne
  - les importations
  - les recettes fiscales
  - aucune réponse

#### Réponse d

Les opérations sur les biens et les services sont liées par une relation d'équilibre entre ressources et emplois. En effet, au cours d'une période donnée, le total des ressources en biens ou services est nécessairement égal au total des emplois à la variation des stocks près. L'équilibre entre ressources et emplois pour un produit donné s'écrit ainsi :

$$\text{Production} + \text{importations} = \text{Consommation intermédiaire} + \text{dépenses de consommation finale} \\ + \text{Formation brute de capital fixe} + \text{Variations de stocks} + \text{exportations}$$

Les importations sont donc un élément de l'offre de biens et services (une ressource) et non pas de la demande (un emploi).

6. D'après la terminologie de J.R. Hicks, le concept d'économie d'endettement caractérise :
- les pays qui ont un déficit de leur balance des transactions courantes
  - les systèmes financiers dans lesquels prédominent les financements intermédiés
  - les pays pour lesquels le ratio [dette publique/PIB] dépasse le seuil de 60 %
  - aucune réponse

### Réponse b

Hicks (1904-1989) a introduit en 1974 la distinction entre économie de fonds propres et économie d'endettement. Dans une économie de fonds propres, les agents économiques se procurent leurs ressources de financement en émettant des titres sur des marchés. Dans une économie d'endettement, prédomine la finance indirecte, sous la forme d'un financement des agents à besoin de financement par le crédit.

## B. Des questions sur des auteurs et des théories

### 1. QCM 2014 (extrait)

5. En vertu du principe de la main invisible d'Adam Smith :
- le fonctionnement optimal des marchés suppose une intervention de l'État
  - l'État doit adopter des politiques protectionnistes afin d'encourager l'industrialisation du pays
  - Chaque individu, cherchant à satisfaire son propre intérêt, contribue à l'intérêt collectif
  - aucune bonne réponse

### Réponse c

La théorie de la main invisible est une théorie des limites de l'État et inspire le libéralisme depuis deux siècles. Cela ne veut pas dire que l'État n'a aucun rôle, mais qu'il est circonscrit à la détermination des règles du jeu du marché. Il faut aussi rappeler que Smith est un partisan du libre échange et qu'il est le théoricien des avantages absolus.

### 2. QCM 2015 (extrait)

9. Le principe de « destruction-créatrice » :
- a été développé par Alfred Sauvy
  - explique les phénomènes massifs de migration internationale des populations
  - témoigne du rôle du progrès technique dans les économies capitalistes
  - aucune réponse

### Réponse c

La notion de « destruction-créatrice » est due à l'économiste autrichien Joseph Schumpeter (1883-1950). Il analyse la dynamique du capitalisme sous le prisme des innovations qui se diffusent en grappes et rythment les phases de croissance de l'économie.

Alfred Sauvy (1898-1990) est notamment le théoricien du déversement des emplois sous l'effet des gains de productivité.

## C. Des questions d'actualité qui comprennent notamment la maîtrise des ordres de grandeur

### 1. QCM 2014 (extrait)

4. Instauré par le gouvernement français en janvier 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi :
- encourage directement l'implantation des entreprises françaises dans les pays émergents
  - se traduit par une augmentation des taux d'imposition des entreprises qui licencient du personnel
  - est accessible aux PME et aux grandes entreprises
  - aucune bonne réponse

#### Réponse c

Le CICE a été imaginé à la suite du rapport Gallois remis au premier ministre le 5 novembre 2012. Le mécanisme s'applique à toutes les entreprises et vise à améliorer leur compétitivité en améliorant leur taux de marge, historiquement faible à 27 % de la valeur ajoutée. Concrètement, le CICE permet aux entreprises de réaliser une économie d'impôt qui équivaut à 6 % de leur masse salariale (lorsque le système sera en pleine charge) pour la masse salariale jusqu'à 2,5 fois le SMIC.

### 2. QCM 2016 (extrait)

3. En 2014, le Produit intérieur brut (PIB) français s'élevait approximativement à :
- 2130 milliards d'euros
  - 213 milliards d'euros
  - 21 130 milliards d'euros
  - aucune réponse

#### Réponse a

En 2014, le PIB de la France est estimé par l'Insee à 2132 milliards d'euros.

## II. Le sujet de réflexion argumentée

### A. La réflexion argumentée dans le règlement officiel des épreuves

Le règlement de l'épreuve d'économie conçue par Ecricone fournit quelques informations sur les compétences attendues. Ainsi, est-il indiqué que « la réflexion argumentée[...] doit permettre d'évaluer les qualités d'analyse, de synthèse et d'argumentation des candidats. » En outre, « elle doit permettre d'apprécier leur capacité à combiner une connaissance rigoureuse des fondamentaux de l'économie à une ouverture sur les grandes questions économiques et sociales contemporaines ».

## B. Réussir sa réflexion argumentée

On attend que vous rédigiez un texte nécessairement concis compte tenu du temps imparti, mais en même temps structuré et tendu vers l'objectif de fournir une réponse argumentée à la question posée.

La réussite passe par :

- Une bonne compréhension du sujet qui repose avant tout sur une solide définition du ou des termes clés du libellé et conduit aux deux ou trois idées principales à développer (**test de votre capacité d'analyse**) ;
- Une capacité à mobiliser des arguments théoriques et factuels pertinents pour justifier ces idées (**test de votre aptitude à la synthèse**) ;
- Le respect de certaines règles de forme (**test de votre capacité à produire un développement structuré**).

### 1. La réflexion argumentée, ou l'art de la concision

L'exigence de concision s'impose d'elle-même compte tenu du temps réduit imparti à l'exercice, guère plus d'une heure.

Il n'est pas envisageable de produire un texte de 8 ou 12 pages au risque de sacrifier les autres exercices. Même s'il n'existe pas de règles impératives, trois à quatre pages paraissent un bon format. En tous les cas, il faut proscrire les développements inutiles et le plaquage de parties entières de cours. Ce que l'on attend de vous, c'est une mobilisation d'arguments pertinents pour apporter une réponse à la question posée.

#### Soigner la présentation formelle

On attend de vous :

- **Une parfaite lisibilité de votre texte** : Le lecteur ne doit pas être gêné par une écriture illisible, des lettres mal formées, des renvois dans la marge en petits caractères ou encore un texte trop tassé.
- **Le respect des règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe**. Soyez particulièrement vigilant sur tous ces points en prévoyant un temps de relecture suffisant. Préférez des phrases courtes selon le principe une phrase exprime une idée et une seule. Pensez également à la ponctuation.
- **Recours à un niveau de langage soutenu**. L'expression d'une pensée claire suppose l'emploi du mot ou de l'expression juste. Employer à chaque fois le bon terme permet d'aller à l'essentiel.

### 2. La réflexion argumentée, ou l'importance du choix des idées et des arguments

L'erreur la plus commune est de passer à côté du sujet en raison d'une lecture superficielle, on rebondit sur un seul terme du sujet par exemple ou d'une définition insuffisante des termes clés. Dans ce cas, plusieurs dangers : le recopiage d'éléments de cours, le développement totalement ou partiellement hors sujet, le développement trop restrictif.

Posez-vous quelques questions simples lorsque vous prenez connaissance du sujet :

- Quels sont les mots importants du sujet ? Quel est leur sens ? Quelles relations entretiennent-ils ?
- Quelles sont les notions économiques associées à la question ?
- Dans quel cadre théorique la question se pose-t-elle ?
- La question posée réfère-t-elle à l'actualité nationale ou internationale ?

### a. Construire le plan de sa réponse et recenser les arguments

Concevoir un plan, c'est repérer les idées (les thèses) principales en rapport avec le sujet posé et recenser les arguments correspondant. Le tout doit être annoncé et constituer un projet cohérent.

### b. Un plan simple structure la réflexion

Il n'existe évidemment pas de plan type et il convient de toujours s'adapter au sujet. Mais quelques plans simples peuvent aider.

- les causes/les conséquences
- Les problèmes posés/ les solutions envisageables
- Oui, car/ Mais car (nuance)
- Oui/non car/oui/non car (type de plan qui consiste à donner deux grandes raisons de répondre oui ou non à la question posée), etc.

On évitera une erreur fréquemment commise : une partie reprend le sujet dans sa globalité si bien que la seconde devient injustifiée.

### c. Chaque idée ou partie est étayée par des arguments précis

Selon le dictionnaire Larousse, un argument, c'est « la preuve qui sert à affirmer ou à nier un fait ». De façon usuelle, l'argument est le moyen auquel on recourt pour convaincre quelqu'un dans le but de modifier son avis ou son comportement.

Votre évaluation est une fonction de la qualité des arguments utilisés pour convaincre d'une idée. Les arguments économiques utilisés peuvent relever de la théorie économique (argument découlant de l'application d'une théorie) et de l'observation de la réalité empirique (argument de faits observés). C'est pourquoi, une connaissance des principaux faits économiques contemporains et des principales théories économiques est requise.

### d. L'introduction comme rampe de lancement de la réflexion

Les premiers mots de l'introduction doivent être bien choisis. Comment s'y prendre pour « accrocher » le lecteur dès la première phrase ?

- Situer le sujet dans les débats économiques et sociaux contemporains ;
- Situer le sujet parmi les grandes controverses économiques théoriques ;
- Choisir une donnée chiffrée, un fait marquant directement lié au sujet.

Cette première phrase doit mettre en évidence votre connaissance de l'actualité économique et des principaux débats en cours.

Les principaux termes du sujet doivent être définis. Cette phase est incontournable car elle prépare la reformulation de la question posée.

L'introduction doit enfin présenter les grandes idées au cœur du débat soulevé par la question posée sous la forme d'une annonce du plan.

### III. Les sujets de réflexion argumentée proposés depuis 2009

Sessions	Sujet de réflexion argumentée
2009	La politique monétaire de la Banque centrale européenne est traditionnellement qualifiée de politique plutôt restrictive. Cette politique vous paraît-elle pertinente ?
2010	Après la crise financière de 2008 et face aux impératifs de développement durable, l'intervention de l'État pour réguler la croissance retrouve une certaine légitimité. À votre avis, quels en sont les limites et les enjeux ?
2011	Depuis quelques années, les délocalisations font l'objet de nombreux débats et suscitent l'inquiétude de l'opinion publique. Récemment quelques entreprises ont choisi de se relocaliser. Vous analyserez ces phénomènes.
2012	L'Union européenne face à l'enjeu de la croissance économique
2013	Les enjeux de l'innovation
2014	Peut-on lutter de façon efficace contre le chômage ?
2015	La croissance économique doit-elle rester un objectif fondamental des États ?
2016	L'équilibre des finances publiques doit-il être un objectif de politique économique pour les pays membres de la zone euro ?
2017	L'intégration économique européenne est-elle une réponse adaptée à la mondialisation de l'économie ?
2018	La réduction du coût du travail permet-elle de lutter efficacement contre le chômage dans les pays développés ?

### ➔ Exemple de sujet corrigé

→ Peut-on réellement justifier le recours au protectionnisme dans le contexte économique et social actuel ?

#### Quelques conseils de méthode pour rédiger son introduction

L'introduction doit donc être particulièrement soignée et montrer sa compréhension de la question posée. Sa construction est en quelque sorte un parcours imposé. Elle doit comporter :

- Une entrée en matière qui permet de situer la question dans son contexte. Une référence à l'actualité économique est souvent efficace.
- Une définition relativement approfondie des termes et expressions clés du libellé du sujet.
- Une reformulation de la question posée qui prend appui sur la réflexion sur les termes du sujet et leurs possibles liens logiques.
- Une annonce du plan choisi en deux ou trois parties

#### Contexte

Depuis la crise de 2008, le commerce international n'a pas retrouvé sa dynamique antérieure et son rythme est à peine supérieur à celui de la croissance mondiale. **De surcroît**, les craintes d'un retour à un certain niveau de protectionnisme sont plus fortes de jour en jour. Le Brexit en juin dernier, les premières décisions de l'administration Trump qui a gelé des accords régionaux par exemple en sont des exemples concrets, en France, certains candidats font officiellement campagne sur la nécessité de protéger davantage les frontières. Au fond, le libre échange n'a plus la cote et il semble devenu bien difficile de le défendre.

#### Définition

**Le protectionnisme** désigne l'ensemble des mesures visant à protéger la production d'un pays contre la concurrence étrangère de manière à limiter les importations et/ou développer les exportations.

#### On distingue plusieurs formes du protectionnisme :

- **Le protectionnisme tarifaire** désigne les droits de douane. Cela fonctionne comme des taxes sur les produits importés à leur passage à la frontière. Ils augmentent le prix des biens importés et se transforment en recettes fiscales
- **Le protectionnisme non tarifaire** est un ensemble de mesures plus hétéroclites. Il peut s'agir de limitations quantitatives d'importations, d'interdiction d'importations, de recours à des normes sanitaires, écologiques, etc., à la préférence nationale pour les marchés publics, etc. Ces mesures non tarifaires sont estimées en équivalent monétaire et représentent aujourd'hui l'obstacle le plus important aux échanges.

**Il faut toutefois penser également au protectionnisme monétaire** qui consiste à déprécier la valeur de la monnaie nationale (dévaluation) de manière à faire baisser le prix des produits exportés et augmenter le prix des produits importés. Dans une époque de désorganisation du Système monétaire international, les reproches de « guerre monétaire » sont fréquents. Les États-Unis accusent par exemple régulièrement la Chine de freiner l'appréciation de sa monnaie.

Enfin, il existe un **protectionnisme financier** qui s'applique aux investisseurs étrangers qui prend le nom de patriotisme économique.

### Reformulation du sujet

Quels sont les arguments des partisans du protectionnisme dans une période de sortie de crise ? Ces arguments sont-ils recevables ou doivent-ils être au contraire combattus ?

### Le plan

Nous montrons que les demandes de protection sont compréhensibles, que ce soit de la part des « perdants » de la mondialisation que pour des raisons plus humanistes liées à certains exportateurs peu responsables. Mais il faut également savoir que le coût de ces mesures est élevé pour l'économie dans son ensemble et que l'on peut douter de leur faisabilité même.

### Quelques conseils de méthode pour rédiger son développement structuré

Le développement doit bien entendu suivre le plan annoncé à la fin de l'introduction. Il est préférable d'annoncer vos parties sous la forme de courtes phrases pour exprimer les idées principales que vous souhaitez développer. Mais le plus important est ailleurs, vos idées doivent reposer sur des arguments précis. Ceux-ci peuvent être des arguments théoriques tirés des enseignements de la science économique ou des arguments factuels tirés de l'actualité économique, mais il ne s'agira jamais de simples arguments d'autorité, autrement dit d'affirmations gratuites non étayées et justifiées.

#### I. Les demandes de protection des frontières aux échanges sont très compréhensibles dans le contexte actuel

La montée des inégalités de revenu dans certains pays, le chômage de masse associé à l'idée d'une désindustrialisation inexorable qui vide de sa substance l'économie d'un pays, tout ceci contribue à justifier le protectionnisme comme ultime recours.

##### A. *La première justification du protectionnisme se trouve dans la protection des industries vieillissantes*

En conformité avec les théories de Smith et Ricardo, l'ouverture internationale conduit les pays à se spécialiser dans leurs avantages comparatifs. Ce mouvement conduit à abandonner certaines productions dans lesquelles le pays n'a plus d'avantage comparatif. Des industries, des secteurs entiers sont voués à décliner, face à la concurrence étrangère. Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais lorsque les reconversions sont difficiles en période de croissance faible, une demande de délai se fait jour. Il s'agit de freiner le mouvement de spécialisation, c'est-à-dire de ralentir le déclin des industries ayant perdu leurs avantages comparatifs. On touche là, un « paradoxe du libre-échange » : pour accompagner les reconversions (des entreprises, travailleurs, territoires, etc. touchés), l'État

va devoir agir en limitant l'impact de l'ouverture internationale. Cette thèse défensive est parfois défendue, mais tout le monde sait que cela n'est pas une solution durable et, de plus qu'elle est très coûteuse.

### ***B. La seconde justification se trouve dans la promotion des industries naissantes***

Toutes les spécialisations ne se valent pas : cet argument a été mis au jour dès le XIX<sup>e</sup> siècle par **F. List** pour justifier une intervention offensive de l'État, qui en protégeant des secteurs jugés clés pour l'économie va leur permettre de grandir en leur réservant le marché national, avant d'aller affronter la concurrence étrangère. Au fond, selon cette théorie, il s'agit d'identifier les secteurs qui ont un avantage comparatif et de les isoler momentanément de la concurrence étrangère jusqu'à ce que le secteur atteigne la taille suffisante pour pouvoir être compétitif.

Les risques de ce type d'intervention sont nombreux : l'État n'a pas les informations nécessaires pour être certain de sélectionner le ou les secteurs prometteurs, ceux qui ont réellement un avantage comparatif. Il est même certain qu'il sera « trompé » en permanence par les dirigeants des entreprises qui mettront toute en avant leur efficacité future. Pire encore, il est à craindre l'installation d'une corruption généralisée.

### ***C. Des mesures de protection comme moyen de préservation des équilibres sociaux et de l'environnement***

Les gains globaux du libre échange ont été amplement démontrés dans le cadre des modèles ricardiens et néo-ricardiens. Et, bien rares sont les économistes qui défendent le protectionnisme comme meilleur moyen du développement. Mais en même temps, la théorie économique a montré que cette ouverture ne se faisait pas sans causer des problèmes d'ajustement, notamment sur le plan social, mais également environnemental.

**Une justification par la protection des équilibres sociaux** : le théorème Stolper-Samuelson montre que l'ouverture des économies accroît leur spécialisation dans le facteur relativement le plus abondant. Ainsi, le libre échange fait des gagnants et des perdants. Ces derniers sont dans les pays avancés, les travailleurs les moins qualifiés dont l'emploi ou la rémunération sont menacés par la spécialisation (en fonction du degré de flexibilité du marché du travail).

La tentation du protectionnisme est alors parfaitement compréhensible. En figeant la logique de la concurrence, il peut permettre un temps de maintenir l'activité et donc les revenus de catégories qui subissent de plein fouet les effets de la concurrence internationale.

Pour atteindre ce résultat, il faut relever les barrières protectionnistes, droits de douane des produits à bas coût par exemple.

Dans cette analyse, le protectionnisme est justifié par la volonté de préserver les emplois, les conditions de travail et au fond un modèle social qui, autrement, serait voué à disparaître.

**Le protectionnisme est enfin parfois justifié par la nécessité de mieux protéger l'environnement. Le raisonnement est simple.** Transporter des marchandises sur des milliers de kilomètres conduit à accroître les rejets de gaz à effet de serre. Ces produits importés, parfois de très loin pour satisfaire notre besoin de variété, ont donc un mauvais bilan carbone. Une solution serait de les identifier et d'instaurer à la frontière une espèce de taxe carbone pour en renchérir le prix. Ce système aurait le double avantage de défendre à la fois les équilibres sociaux, mais également la planète.

II. Même si le recours au protectionnisme peut apparaître séduisant et tentant, son efficacité est contestable, son coût économique élevé et sa faisabilité même bien peu crédible

**A. *Le protectionnisme a des conséquences immédiates positives pour les producteurs protégés, mais négatives pour les consommateurs et les travailleurs***

Nous l'avons vu, le protectionnisme apparaît séduisant à beaucoup car il revient à jouer le travailleur contre le consommateur. Alors que le premier serait le perdant, surtout s'il est peu qualifié, le second serait le gagnant, et il serait temps de renverser la balance après des décennies de libre échange. Ce raisonnement est-il exact ? La réalité économique est en réalité bien différente. Bien loin de défendre le travailleur, le protectionnisme ne défend que le producteur, contre les intérêts des consommateurs et des travailleurs. Voyons pourquoi.

► **Des effets négatifs bien connus pour les consommateurs en termes de bien-être**

Les droits de douane se répercutent sur les prix de vente et réduisent le pouvoir d'achat des consommateurs. Les gains individuels sont limités, mais concernent tous les consommateurs. Nous avons des expériences nombreuses de mesure protectionniste. Ainsi, en 2009 l'administration Obama décide de mettre des droits de douane sur les pneus. Cela a eu pour double effet immédiat de protéger l'industrie américaine du pneu et ses emplois (1 200 emplois sauvés). Mais les consommateurs ont payé plus cher leurs pneumatiques. Les estimations de la perte de pouvoir d'achat sont de l'ordre du 1 milliard de dollars par an. Cela signifie qu'un emploi sauvé a coûté 900 000 dollars, soit 75 000 dollars. Cela apparaît coûteux pour le sauvetage d'un emploi et l'on peut dire qu'il aurait été plus opportun pour la collectivité de payer des indemnités chômage et de véritables stages de formation à chacun de ces travailleurs.

► **Un impact social important**

Qui plus est, dans le contexte actuel, les barrières douanières sont en moyenne plus élevées, sur les produits consommés par les ménages les moins riches, comme l'habillement ou les produits alimentaires. Ce sont donc les plus défavorisés qui, les premiers, pâtiraient du protectionnisme, contrairement à l'idée que l'on peut en avoir.

► **Des effets négatifs, mais moins visibles pour les travailleurs**

Les travailleurs du secteur protégé sont certes gagnants car ils vont préserver leur emploi. Mais cela veut-il dire que les travailleurs dans leur ensemble sont gagnants en termes d'emploi et de salaire ? Rien n'est moins sûr. La réalité économique, est que la perte de pouvoir d'achat des consommateurs se répercute dans leur dépense de consommation d'autres biens. Or, cette perte de pouvoir d'achat va réduire leur demande adressée à de nombreux secteurs et détruire in fine des emplois. Quelle est donc la réalité du bilan de la protection des travailleurs du secteur du pneumatique ? Il est beaucoup moins glorieux qu'on le dit souvent. Certes, on a sauvé 1 200 emplois dans le secteur, mais combien d'autres ont été détruits ? C'est plus difficile à savoir car ils sont disséminés dans plusieurs secteurs économiques. On dispose toutefois de plusieurs études de cas. Ainsi, deux économistes américains ont montré que dans le cas des pneumatiques, c'est près de 3 000 emplois qui avaient été perdus au final.

La vérité, c'est donc que le protectionnisme ne protège pas le travailleur, contre le consommateur, ce qui pourrait après tout se défendre, mais seulement le producteur du secteur protégé qui accroît sa rente.

Mais il y a plus grave encore, le protectionnisme réduit l'efficacité de l'économie.

## ***B. Le coût élevé du protectionnisme pour la compétitivité et la croissance économique***

### **► Le risque de mesures de représailles commerciales**

Le protectionnisme a un coût élevé pour l'économie dans son ensemble, essentiellement parce qu'il renchérit l'accès aux biens importés et qu'il donne lieu à des mesures de rétorsion de la part des partenaires, qui suppriment des débouchés aux industries performantes. Il faut bien comprendre que les règles internationales reposent sur le principe de réciprocité. Dès lors qu'un pays prend des mesures commerciales défavorables en dehors de ce qui est autorisé dans le cadre de l'OMC, il s'expose à des mesures de rétorsion.

Le principal risque économique du protectionnisme est donc celui d'une guerre commerciale, dans laquelle les mesures protectionnistes des uns déclenchent les représailles des autres. Les avions, les produits de luxe et certaines spécialités alimentaires sont rapidement ciblés dans ces cas-là. La crise des années 1930 a montré l'enchaînement dramatique qui pouvait s'ensuivre. C'est d'ailleurs en réponse à ce traumatisme qu'a été fondé le système commercial multilatéral actuel, dans lequel les pays échangent des engagements de limitation de leur protection commerciale.

Il fait bien le dire, au plus fort de la crise de 2008, la sagesse et l'expérience des dirigeants ont joué pour empêcher ce risque.

### **► Un risque pour la compétitivité à long terme des entreprises**

La protection revient à fermer une entreprise de ce qui peut la stimuler et lui permettre de progresser au contact de ses concurrents.

Protégés de la concurrence internationale, les producteurs nationaux ne sont plus soumis à un impératif de compétitivité et réduisent leurs efforts dans la gestion efficace de leurs ressources. Peu à peu, la compétitivité structurelle s'affaiblit. Il est beaucoup moins coûteux de « payer » pour obtenir un maintien, voire un renforcement des protections, que de restructurer l'entreprise pour la rendre plus efficace. À l'inefficacité économique s'ajoutent la corruption et la recherche de rente.

Le protectionnisme revient aussi à priver l'entreprise de l'accès à la technologie étrangère au savoir-faire et aux connaissances. Là aussi, la perte de compétitivité structurelle peut être irrémédiable.

## ***C. Le doute sur la crédibilité des annonces protectionnistes***

Tout d'abord, il faut souligner que le mouvement de spécialisation de nos économies est assez avancé pour faire douter du succès du protectionnisme. Car, la protection n'est possible que s'il existe une possibilité de substituer une protection nationale à une production étrangère ou si le rapatriement d'une production faite à l'étranger génère des externalités positives sur l'économie du pays suffisamment forte (création d'emplois qualifiés, capacité d'innovation, montée en gamme, etc.) pour compenser le coût qu'il y a à renoncer à importer moins cher.

Il faut être juste, ces deux conditions sont rarement réunies. Nous n'avons plus les ressources pour substituer des productions locales à des productions étrangères et surtout, on voit mal quelles activités rapatriées créeraient des externalités positives importantes sur l'économie : le textile, la chaussure, les jouets en plastique, etc. ? On peut sérieusement en douter.

► **De plus la DIPP actuelle rend inenvisageable le protectionnisme**

La DIPP ou extension de la chaîne de valeur mondiale fait que le contenu importé des exportations et de la production intérieure est devenu très élevé. Le cas d'un pays comme la Chine est révélateur, mais c'est également vrai de l'Allemagne qui a beaucoup externalisé la fabrication de certains composants. Le protectionnisme reviendrait à frapper les produits importés par les exportateurs. Les firmes multinationales sont bien évidemment opposées à de telles mesures

## Conclusion

Si le protectionnisme paraît compréhensible à bien des égards, il n'est pourtant pas une solution aux difficultés actuelles. Alors que faut-il faire ?

Tout d'abord, il faut faciliter l'ajustement des travailleurs par un effort accru de formation, initiale et professionnelle, et favoriser leur mobilité.

Ensuite, il faut s'assurer que les politiques publiques jouent efficacement leur rôle d'assurance et de redistribution. Au-delà, se pose la question de savoir s'il faut aider davantage quelqu'un qui perdrait son emploi du fait de la concurrence internationale, plutôt que d'un changement technologique ou d'une mauvaise orientation stratégique de son entreprise, à supposer que l'on puisse faire la part des causes. La réponse est loin d'être évidente, mais une différence doit être soulignée : la spécificité de la concurrence internationale est d'avoir le plus souvent un impact très concentré géographiquement. Si bien que celui qui a perdu son emploi risque aussi de voir la valeur de son logement baisser, voire peut-être l'emploi de son conjoint menacé. Et l'appauvrissement des collectivités locales qui s'ensuit peut à son tour être préjudiciable aux services qu'elles proposent.

Toutes ces raisons plaident pour une action volontariste au niveau local pour compenser les coûts de la mondialisation. Enfin, il faut prendre acte de la forte demande de protection et de la défiance exprimée vis-à-vis de la mondialisation. Cela signifie que les échanges internationaux et leur cadre institutionnel doivent être plus clairement considérés et affichés non pas comme une fin en soi, mais comme des outils subordonnés à des objectifs plus larges comme l'emploi, l'environnement, le pouvoir d'achat ou l'innovation.



# Partie Droit

*Ludovic Garofalo*

Le sujet de droit ECRICOME comporte trois parties. Il faut traiter ces trois parties et leur consacrer plus de temps que dans les autres banques. Le temps indiqué sur le sujet d'examen est de 2 heures 30, chaque partie est à traiter obligatoirement. Ces trois parties sont :

- La résolution d'un cas pratique,
- L'analyse d'un arrêt ou d'un contrat,
- Une question nécessitant la mobilisation de l'activité de veille juridique menée en formation sur un thème actualisé pour chaque session, « La sanction en droit » en 2019.

## I. Résolution d'un cas pratique

La résolution d'un cas pratique a pour objectif de s'assurer que le candidat a acquis les connaissances juridiques fondamentales, et qu'il est capable de les utiliser pour apporter une réponse juridique structurée et pertinente aux problèmes de Droit posés par la mise en situation.

Le cas pratique est très formalisé dans l'épreuve ECRICOME. Il faut répondre à chacune des questions en suivant à chaque fois la structure suivante : fondement juridique, cas d'espèce et solution. C'est la méthode du syllogisme que nous avons déjà expliqué dans la méthodologie de l'ESSEC et que l'on peut retrouver dans certains exercices corrigés de ce manuel.

## II. Analyse d'arrêt ou de contrat

- ▶ **Analyse d'arrêt** : l'analyse d'arrêt (arrêts de la Cour de cassation exclusivement) permet de vérifier que le candidat sait qualifier juridiquement des faits, identifier un problème de droit, expliciter la réponse apportée par le juge ainsi que le raisonnement mis en œuvre pour aboutir à cette réponse.
- ▶ **Analyse de contrat** : l'analyse d'un contrat doit permettre de démontrer que le candidat est en mesure de qualifier le contrat et/ou ses clauses et d'identifier le régime juridique associé, d'analyser sa validité et d'en tirer toutes les conséquences juridiques, d'identifier les parties et d'analyser leurs obligations et enfin d'identifier les remèdes pertinents en cas de problèmes lors de son exécution. En s'appuyant sur le contrat, le candidat peut être amené à apporter des éléments de réponse à une situation pratique. Les sujets contiennent l'un ou l'autre type d'analyse selon un rythme irrégulier.

## III. Question de veille juridique

La question de veille juridique (actualité législative et/ou jurisprudentielle) a pour objectif de vérifier que le candidat est en mesure de présenter de manière structurée (plan en deux parties) les arguments juridiques d'une question faisant débat, en rapport avec le thème et la période de référence fixés par l'arrêté ministériel. Pour la session 2017, le thème retenu était : « Droit et responsabilité sociétale des entreprises » et la période de référence s'étendait du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

# ÉCONOMIE – DROIT

Ce manuel de référence est l'outil indispensable pour apprendre et réviser tout le programme d'Économie-Droit des deux années de prépa ECT.

Il a été conçu comme un véritable ouvrage tout-en-un afin de préparer avec succès l'épreuve aux concours d'entrée des écoles supérieures de commerce et de management :

- une méthodologie de l'épreuve pour chaque concours (ESSEC, ESC, Ecricome) afin d'identifier les savoirs et les compétences attendus le jour J
- un cours complet pour maîtriser l'intégralité du programme des deux années de prépa
- une rubrique « L'essentiel » en fin de chapitre pour réviser efficacement l'indispensable : notions, dates, auteurs et chiffres clés ainsi que schémas et tableaux de synthèse
- des exercices d'application corrigés pour s'entraîner et se mettre dans les conditions de l'épreuve

Cet ouvrage a été réalisé sous la coordination de Frédéric Larchevêque et Ludovic Garfalo

Avec Cyril Boero, Bruno Bonnefous, Stéphane Dang, Sophie Dupaquier, Leslie Gamarra, Christophe Havard, Laurent Izard, Stéphane Méria, Florence Pugin-Voye, Johanna Volpert et avec l'aimable participation de Rémi Leurion pour la méthodologie de l'épreuve ESSEC en économie.

Illustration de couverture : © M.studio - Fotolia.com



9 782340 027411



[www.editions-ellipses.fr](http://www.editions-ellipses.fr)